

CONSEIL D'ORIENTATION
SEANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-CO-17

OBJET : MODIFICATIONS DE L'AGE LIMITE D'INSCRIPTION DES DONNEURS DE MOELLE OSSEUSE NON APPARENTES

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Jean-François GUERIN , président du conseil d'orientation	Madame Laëtitia ROMEIRO DIAS , députée
Monsieur Thomas MESNIER , député	Madame Caroline FIAT , députée
Monsieur Xavier BRETON , député	Monsieur Bernard JOMIER , sénateur
Madame Florence LASSARADE , sénatrice	Monsieur Michel AMIEL , sénateur
Madame Domitille DUVAL-ARNOULD , membre de la Cour de cassation	Monsieur Alain MENEMENIS , membre du Conseil d'Etat
Professeure Marie-Germaine BOUSSER , membre du Comité consultatif national d'éthique	Docteur Olivier LESIEUR , expert spécialisé en réanimation
Professeur Marc DELPECH , expert spécialisé en génétique	Professeure Catherine BARTHELEMY , psychiatre
Professeur Louis BUJAN , expert spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Madame Valérie GATEAU , philosophe
Docteure Hélène LETUR , experte spécialisée en endocrinologie et gynécologie médicale	Madame Anne HUGON , représentante de l'association Alliance maladies rares
Docteure Françoise BERNAUDIN , experte spécialisée en pédiatrie	Madame Christiane THERRY , représentante de l'Union Nationale des Associations Familiales
Professeur Bernard DEVAUCHELLE , expert spécialisé en greffe d'organes	
Madame Charlotte DUDKIEWICZ , psychologue	
Professeur Jérôme LARGHERO , hématologue	
Monsieur Marc GRASSIN , philosophe	
Monsieur Gérard LABAT , représentant de France Rein	
Madame Chantal BRUNO , représentante de l'APF France handicap	
Monsieur Christophe MASLE , représentant de l'Association « France AMP »	
Madame Tatiana GRUNDLER , représentante de la Ligue des droits de l'homme	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

DECIDE, à la majorité des membres présents d'approuver les modifications de l'âge limite d'inscription des donneurs de moelle osseuse non apparentés sur le registre France Greffe de Moelle, telles qu'elles figurent dans le document annexé.

Fait à Saint-Denis, le 5 novembre 2020

Le président du Conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Jean-François GUERIN